

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : GSM OBLIGATAIRE

Initiateur du PRIIP : Banque Populaire Val de France

Identifiant : BP0871716045

Site web :

<https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/conseils/gestion-sous-mandat/#anchor-documents-reglementaires>

Appelez le 01 30 14 67 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Banque Populaire Val de France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Ce document d'informations clés est exact au 31/12/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce profil de gestion sous mandat est accessible aux personnes physiques et morales détentrices d'un Compte Titre Ordinaire ou Plan d'Épargne en Actions d'un montant de min. 80 000 euros, sans expérience particulière sur les marchés financiers mais qui sont prêtes à supporter une perte en capital.

Durée

Le profil de gestion ne comporte pas de date d'échéance. Pour connaître les conditions de cessation de votre mandat, vous pouvez vous référer à celui-ci.

Objectifs

La gestion « Obligataire » a pour objectif la recherche d'un rendement distribué et/ou capitalisé au travers d'un portefeuille investi principalement en obligations sans exclure la détention d'actions dans une faible proportion. Ce profil recherche des titres qui offrent un bon couple rendement/risque. L'équipe de gestion investit en emprunts d'entreprises et/ou d'États tant « Investment Grade » (au moins égal à BBB-) que « Haut rendement » (inférieur à BBB-). Cette gestion n'a pas pour objectif d'être corrélée à un indice boursier. Le capital investi n'est pas garanti, le portefeuille est soumis aux fluctuations des marchés financiers. Aussi, le capital investi pourrait ne pas être restitué intégralement, notamment en cas de baisse des cours. L'horizon de

placement recommandé est de 8 ans minimum. L'investissement initial du portefeuille pourra s'étendre sur une période maximale de 6 mois. La part « Actions » ne pourra excéder 15%, la part « Taux » sera comprise entre 50% et 100% et la part « Monétaire/Liquidités » ne devra pas excéder 50%. Ce profil de gestion intègre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion. Pour davantage d'information, l'investisseur peut consulter le document précontractuel SFDR relatif au profil de gestion et la politique d'Investissement Responsable de la Gestion sous mandat BPVF disponible sur le site Internet.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné à des investisseurs de détail ne disposant d'aucune connaissance particulière des marchés et produits financiers mais qui sont prêtes à supporter une perte en capital. Le souscripteur est conscient des risques inhérents à la détention de ce type de mandat et dispose d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée.

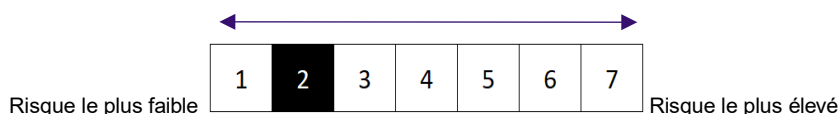
Autres informations

Le mandat ne bénéficie d'aucune garantie, ni de protection en capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors des retraits partiels ou complets.

Dépositaires : Eurotitres.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit est classé 2 sur 7, soit le niveau de risque faible. Les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Lorsque la monnaie du produit diffère de celle de votre investissement, les dispositions suivantes s'appliquent : Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Il est soumis à des risques (volatilité, marché, action, crédit, taux, change, de contrepartie et/ou de liquidité...) pouvant impacter négativement la valorisation du mandat.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 années.

Exemple d'investissement : EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8671,38 EUR	8034,61 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,29 %	-2,70 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8841,34 EUR	8845,40 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,59 %	-1,52 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10166,59 EUR	9895,03 EUR
	Rendement annuel moyen	1,67 %	-0,13 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11022,68 EUR	11183,31 EUR
	Rendement annuel moyen	10,23 %	1,41 %

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2016 et mars 2024.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2012 et décembre 2020.

Que se passe-t-il si Banque Populaire Val de France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Banque Populaire Val de France doit respecter des règles en matière de fonds propres. Les actifs de votre mandat sont conservés chez le Dépositaire de votre mandat. En cas d'insolvabilité de la BPVF, les actifs de votre mandat ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre mandat a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du mandat. Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 Années
Coûts totaux	418,56 EUR	1096,42 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,19%	1,32% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,1% avant déduction des coûts et de -0,1% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 329 EUR
Coûts de sortie	Aucun droit de sortie n'est appliqué. 0 EUR

Coûts récurrents [prélevés chaque année]

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	90 EUR
Coûts de transaction	Ceci est une estimation des frais induits lors des achats et ventes d'instruments financiers dans votre mandat. 0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	0 EUR
---------------------------------	-------

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 années

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit.

Des frais de gestion financière et de contrat peuvent être appliqués selon les conditions du contrat.

Le risque de perte en capital pourrait être plus important en cas de sortie avant la fin de la période recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficultés concernant ce service, le Client peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de la BANQUE qui s'efforce de trouver avec lui une solution. La saisine du service en charge des réclamations est effectuée par courrier à l'adresse suivante : Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 9 avenue Newton 78180 Montigny-Le-Bretonneux Cedex. À défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de deux (2) mois, le Client a la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la BANQUE sur son site internet ou par voie postale. L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les brochures tarifaires et le site internet de votre banque. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la BANQUE et/ou sur le site internet du médiateur ». Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers, à l'information des investisseurs, à la commercialisation de produits financiers (CTO, PEA, actions, obligations, OPC, SCPI...), à la gestion de portefeuille (mandat de gestion, gestion conseillée...), à l'épargne salariale, à la transmission et l'exécution des ordres, ainsi qu'à la tenue de compte titres ou PEA, le Client peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF est gratuite, soit par voie postale à l'adresse suivante : M. le Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Autres informations pertinentes

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous pouvez télécharger les performances de votre profil de gestion des 10 dernières années ainsi que les précédents scénarios de performance en cliquant sur le lien ci-après : https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/conseils/gestion-sous-mandat/#anchor-documents-reglementaires_

